



FRANÇOIS VARILLON

FÉNELON
et le pur amour

" MAITRES SPIRITUELS "



2L
LBA

'VARILLON'

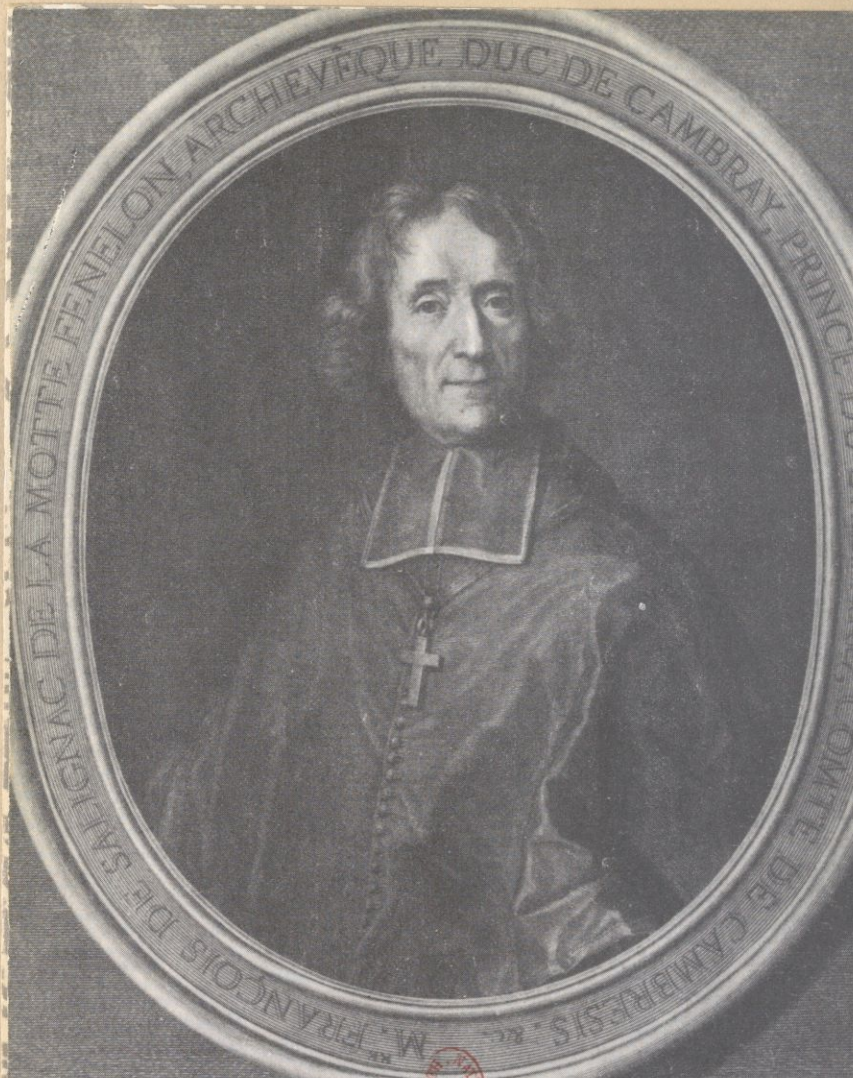
2

FÉNELON
et le pur amour

7776

16° R
6646
(11)

DL - 5'8 1967 - 09523



Yvon pinat

Benoit An...



FÉNELON

et le pur amour

PAR FRANÇOIS VARILLON



"Maîtres spirituels"

AUX ÉDITIONS DU SEUIL



EXPOSITION *de cinq*
 DES DIVERS *états*
 d'AMOUR & *de Dieu*
 DONT ON PEUT AIMER DIEU.

1. **O**N peut aimer Dieu, *seulement*
 non pour lui, mais *en sorte qu'on*
 pour les biens dis- *ne l'aimeroit*
 tinguez de lui, qui *point du tout*
 dépendent de sa puissance, & *sans ce motif*
 qu'on espere en obtenir. Tels *de ceux d'entre*
 étoit l'amour ~~des Juifs~~ char- *les Juifs qui*
 nels, *et* qui observoient la Loy, *étoient*
 pour être recompensez par la
 rosée du Ciel, & par la ferti-
 lité de la terre. Cet amour

INDIFFÉRENCE ET PARTI PRIS

Séduisant, subtil, ondoyant, flexible, insinuant, tendre, sensible, romanesque : ces épithètes, ressassées sous la plume d'écrivains qui ne sont pas tous hostiles à Fénelon, semblent avoir à jamais fixé conventionnellement son personnage. Pendant longtemps elles jouèrent en sa faveur autant que pour sa disgrâce ; aujourd'hui, elles cristallisent autour de cette grande figure une indifférence teintée de prévention méfiante. Qu'il soit inquiétant et peu sûr, il suffit qu'on le dise communément pour qu'on s'abstienne d'y regarder de près.

Cette défaveur est entretenue par des réticences inattendues sous la plume d'auteurs qui pourtant ne ménagent pas à Fénelon leur intelligente sympathie, mais dont on dirait qu'une secrète timidité les incite à user de formules prudentes. La peur, sans doute, d'être « hérétique sans le savoir ¹ ». Ainsi M. Marcel Raymond, dans une préface d'ailleurs pénétrante et du ton le plus juste : « J'avoue, n'étant pas juge là-dessus, que je ne crois pas à son hétérodoxie ². » C'est donc qu'il est encore possible de l'en soupçonner. La phrase porte au-delà de l'intention de l'auteur et inquiète l'esprit du lecteur non prévenu. Ainsi, encore, M. François Mauriac qui, dans « ce combat du cygne et de l'aigle », a « toujours incliné », dit-il, à se ranger « du côté du cygne » : « L'aigle avait Jupiter pour lui, mais Fénelon avait les âmes sensibles ³. » Sensibles ? M. Mauriac d'ordinaire maîtrise mieux les mots. Celui-ci est ambigu et donne un gage au parti adverse. « Sous le nom de quiétisme, dit ailleurs le même écrivain, ce que Bossuet a fait condamner est sans doute une déviation ⁴. »

Non, Fénelon n'a jamais été quiétiste, et si le Bref *Cum*

alias du 12 mars 1699 condamna vingt-trois propositions extraites des *Maximes des Saints*, il ne s'agissait que de formules malheureuses dont l'auteur avait reconnu tout de suite l'imprudence. Mais aucune des nombreuses *Défenses* que Fénelon écrivit au cours de la querelle ne fut jamais ni condamnée ni même suspectée par l'autorité romaine.

Or elles contiennent toute sa doctrine.

Qu'on prenne l'une d'elles au hasard, par exemple la *Réponse à la Déclaration des trois Prélats*⁵ ou les *Quatre lettres à Noailles*⁶, et que l'on compare avec le texte des *Maximes* ! Il n'y a de différence qu'au plan de l'expression, là parfaitement nuancée, inattaquable pour qui connaît la tradition des vrais mystiques approuvés dans l'Église, ici incisive, maladroite, et prêtant à confusion⁷.

Le P. Georges Longhaye avait le goût étroitement classique ; la pente de son tempérament littéraire et ascétique était du côté de Bossuet. C'est pourquoi son témoignage sur le prétendu quiétisme de Fénelon a du prix. Il est honnête et franc. Il a sa place au seuil de ce livre :

« [Fénelon] fut-il jamais quiétiste ? Hâtons-nous de dire que non. Et qui le prouve ? Sa parole tout d'abord, que rien ne nous autorise à démentir ; puis la conduite de l'Église qui, en condamnant son *Explication des Maximes des Saints*, n'a jamais censuré les volumineux écrits qu'il composa pour défendre ce livre et justifier ses sentiments personnels. Que relève et condamne le Pape Innocent XII dans les vingt-trois propositions extraites des *Maximes* ? La possibilité sur terre d'un état de pur amour excluant de fait l'espérance et la crainte — la possibilité de faire à Dieu par pur amour le sacrifice transitoire mais absolu du salut éternel — ; celle de certains états d'âme où le souvenir de Jésus-Christ s'éclipserait pour un temps et où demeurerait suspendu l'exercice des vertus chrétiennes. Or ces erreurs se lisaient-elles formellement dans les *Maximes des Saints* ? Non. S'y trouvaient-elles implicites ? C'avait été toute la question : question de fait dogmatique surtout, question longuement débattue à Rome même, question à propos de laquelle l'auteur avait soutenu en toute vigueur et liberté l'orthodoxie de son livre. Finalement l'Église lui donna tort, et il se soumit sur le point unique où il avait lieu de se soumettre ; il crut, en s'inclinant devant la parole infaillible, que, par une faiblesse de vue possible aux plus grands hommes, il avait, sans le vouloir, insinué réellement une doctrine qu'il se figurait avoir com-

battue. Là est toute son erreur et toute la portée de la censure qui l'atteignit.

« Mais les attaques récentes nous obligent d'insister... Fénelon, dit-on, n'a rien sacrifié de sa doctrine. Quelle doctrine ? Celle que le Pape déclarait objectivement contenue dans son livre ? Celle de ses explications et apologies subséquentes ? Celle qu'il tenait lui-même dans l'intime de son cœur et dont ses écrits pouvaient, comme il arrive à tout homme, n'être ici ou là qu'une expression inexacte, infidèle ? On confond perpétuellement ces trois choses, et par suite on donne à la censure pontificale une extension qu'elle n'eut jamais.

« Où donc est le sacrifice doctrinal que Fénelon refuse à l'Église ? Maintient-il l'orthodoxie des vingt-trois propositions censurées ? Mais il les tenait pour fausses avant la censure. Comme les jansénistes se rabat-il du droit sur le fait ? Nie-t-il qu'elles soient réellement implicites dans les *Maximes des Saints* ? Hasarde-t-il des explications nouvelles ? Se retranche-t-il dans un « silence respectueux » ? Non ; il se condamne expressément et dans les mêmes termes que le Pape. Croirons-nous que c'est là pure attitude, politique pure ? Qui nous l'a dit ? Qui pourrait nous le dire que Dieu ? Et quel prétexte Fénelon nous donne-t-il à voir en lui un hypocrite formel ? Il ne renonce pas à ses explications antérieures. Ce n'est pas merveille, puisque personne ne le lui demande. Le Roi peut bien les déclarer supprimées, mais en vérité de quoi le Roi se mêle-t-il⁸ ? »

Joignons à ce texte parfait quelques lignes de Joseph de Maistre, soulignant également avec raison « l'inexpiable violence » commise contre le Pape Innocent XII dans l'affaire des *Maximes*.

« Jamais peut-être on ne commit dans le monde un plus grand forfait contre la délicatesse (je consens à laisser de côté les considérations d'un ordre plus élevé). Quel droit avait donc Louis XIV de commander au Pape et de lui arracher une condamnation qu'il ne voulait pas prononcer ? Connait-on un plus scandaleux abus de la force, un exemple plus dangereux donné aux souverains ? Le livre des *Maximes* contenait des erreurs sans doute, mais d'un genre assez excusable ; et pourquoi cette solennité à l'égard d'un des plus grands hommes qui aient illustré la France et l'Église ? La répugnance du Pape était visible : pour la vaincre il fallait lui faire craindre de grands malheurs. Alors, comme il ne

Lettre de Louis XIV au Pape, le pressant de condamner Fénelon. ►

Fénelon annonce sa condamnation à ses diocésains. ►

s'agissait au fond que de noter des erreurs réelles, ce fut un devoir du Saint-Siège de plier devant l'orage. La victime même l'en aurait prié. Le Pape céda donc à une tyrannie effrénée, qui violait à la fois, dans la personne du souverain Pontife, les droits de la religion et ceux de la souveraineté ; mais en cédant il laissa suffisamment transpirer son indignation⁹. »

En effet, note M. Orcibal, dont l'autorité d'historien est hors de conteste, « lorsque les cardinaux eurent condamné les propositions extraites des *Maximes des Saints*, [le Pape] prit peur et proposa de faire des canons sur la vie mystique (5 mars 1699). Son projet repoussé, il adoucit autant qu'il put la condamnation et empêcha d'y introduire la qualification d'hérétique. Il ne laissa pas non plus passer l'occasion d'augmenter l'autorité pontificale aux dépens de celle du

250 587
à vers. le 23. Decemb 1698

286

Excels. St. Pere. Dans le temps que
V. S. s'agissait de l'impugnabilité
j'esperois du zèle & de la vigilance de votre
Sainct. sur prompt decision sur l'obscure
de l'archevêque de Cambrai j'allois
apprendre sans doute que ce jugement si
nécessaire à la Paix de l'Eglise n'eust
retardé par les avis de ceux qui en
vouloient la diffuser je vois
si clairement les suites fâcheuses de ce delay
que je croirois n'y pas souvenez vous d'ignominie
à l'Eglise de Dieu si je ne

Roi, en ne donnant pas une bulle, mais un bref, et en y introduisant la clause *motu proprio* (12 mars 1699) ». Moins d'un mois après, Fénelon écrivait au Pape deux lettres, dont l'une annonçait (4 avril) et l'autre présentait (10 avril) son mandement d'acceptation du bref : ici et là il précisait qu'il s'inclinait devant le pouvoir confié au Pape « *ad servandam sanorum verborum formam*¹⁰ ». « S'il avait défendu les *Maximes des Saints*, c'est qu'il n'avait pas cru pouvoir en conscience répudier le sentiment uniforme des auteurs canonisés, qu'il lui avait semblé qu'on ne pouvait pas interpréter son livre autrement qu'il ne l'avait fait dans ses apologies. Maintenant il reconnaissait seulement avoir mal expliqué sa pensée et n'avoir pas pris assez de précautions contre l'erreur... *Mentem meam eo in libello male esse explicitam, meque in cautionibus adversus errorem adhibendis proposito arduo excidisse*¹¹. »

MANDATUM MANDEMENT
ILLUSTRISSIMI D. DE MONSEIGNEUR
ARCHIEPISCOPI L'ARCHEVESQUE
DUCIS CAMERACENSIS. DUC DE CAMBRAY.

Franciscus miseratione
Divina & sanctæ Se-
dis Apostolicæ gratiâ Ar-
chiepiscopus Dux Camera-
censis, sancti Romani Im-
perii Princeps, Comes Ca-
meracensi &c. Clero Sæcu-
lari & Regulari nostræ
Diocesis salutem & bene-
dictionem in Domino.

Vobis, fratres Caris-
simi, nos totos debemus,
quippe non jam nostri, sed
gregi credito devoti sumus:
Servos autem vestros per
Jesum. Sic affecti, quæ
nos attinent super libello
cui titulus, Placita san-

FRançois par la miséricorde
de Dieu & la grace du
saint Siege Apostolique Arche-
vêque Duc de Cambray, Prince
du saint Empire, Comte du
Cambresis &c. Au Clergé Se-
culier & Regular de nostre
Diocese salut & benediction en
Nostre Seigneur.

Nous nous devons à vous sans
reserve, mes tres-chers Freres,
puisque nous ne sommes plus à
nous, mais au troupeau qui nous
est confié. *Nos autem servos ves-
tros per Jesum.* C'est dans cet es-
prit que nous nous sentons obli-
gez de vous ouvrir ici nostre

cœur, & de continuer à vous faire part de ce qui nous touche sur le Livre intitulé *Explication des Maximes des Saints.*

Enfin nostre Saint Pere le Pape a condamné ce Livre avec les vingt-trois Propositions qui en ont esté extraites par un Bref datté du douze Mars, qui est maintenu répandu par tout, & que vous avez déjà vû.

Nous adherons à ce Bref, mes tres-chers Freres, tant pour le texte du Livre que pour les 23. Propositions précisément dans la mesme forme, & avec les mesmes qualifications, simplement, absolument & sans aucune restriction. De plus, nous défendons sous la mesme peine à tous les fidelles de ce Diocèse de lire & de garder ce Livre.

Nous nous consolerons, mes tres-chers Freres, de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole que nous avons reçu du Seigneur pour vostre sanctification n'en soit pas affoibli, & que nonobstant l'humiliation du Pasteur, le troupeau croisse en grace devant Dieu.

C'est donc de tout nostre cœur que nous vous exhortons à une

etorum explicita, apertis præcordiis hic exponendum esse arbitramur.

Tandem opusculum cum 23. Propositionibus excerptis damnatum est Brevis Pontificio Martii die 12. dato, quod jam vulgatum legistis.

Cui quidem Brevis Apostolico tam de libelli contextu, quam de 23. Propositionibus simpliciter, absolute & absque ulla vel restrictionis umbra adherentes, libellum cum 23. Propositionibus eadem præcisè formâ iisdemque qualificationibus simpliciter, absolute & absque ulla restrictione condemnamus. Insuper & eadem pœnâ prohibemus ne quis hujus Diocesis libellum aut legat aut domi servet.

Cæterum, fratres carissimi, quamquam humiliatur minister, haud deerit solatium, modo verbi ministerium quod accepit à Domino non sordescat in illius ore, neque eo minus grex apud Deum gratiâ crescat.

Porro vos omnes ex animo adhortamur ad sinceram submissionem

Mandement de M. l'Archevêque de Cambrai. 41

*Submissionem & intimam
docilitatem, ne sensim mar-
cescat illa erga sedem apo-
stolicam obedientiæ simpli-
citas, in quâ præstanda,
Deo misericorditer adju-
vante ad extremum usque
spiritum vobis exemplo eri-
mus.*

*Absit ut umquam nostri
mentio fiat, nisi fortè ut
meminerint aliquando fide-
les Pastorem infimâ gregis
vire se dociliorem præben-
dum duxisse, nullumque
obedientiæ limitem fuisse
positum.*

*Oro Fratres carissimi, ut
gratia Domini nostri Jesu
Christi caritas Dei & com-
municatio Spiritu-Sancti
maneat cum omnibus vo-
bis. Amen. Datum Ca-
meraci die 9. Aprilis 1699.*

soumission sincere, & à une do-
cilité sans réserve, de peur qu'on
n'altère insensiblement la simpli-
cité de l'obeïssance pour le Saint
Siege, dont nous voulons moyen-
nant la grace de Dieu, vous don-
ner l'exemple, jusqu'au dernier
soupir de nostre vie.

A Dieu ne plaise qu'il soit
jamais parlé de nous, si ce n'est
pour se souvenir qu'un Pasteur
a crû devoir estre plus docile que
la dernière brebis du troupeau,
& qu'il n'a mis aucune borne à
sa soumission.

Je souhaite, mes tres-chers
Freres, que la grace de Nostre-
Seigneur Jesus-Christ, l'amour
de Dieu & la communication
du Saint-Esprit demeure avec
vous tous. Amen. D'ONNE' à
Cambrai le 9. Avril 1699.

A quoi Innocent XII répondit le 4 mai par les lignes qu'on
va lire, telles, dit M. Orcibal, qu' « on chercherait sans doute
en vain dans l'histoire du Saint-Office un autre cas où la
condamnation de propositions « erronées » ait été immédiate-
ment suivie d'un bref aussi élogieux ».

« Vénéralre Frère, salut etc. Nous avons reçu les deux lettres
que votre Fraternité Nous a adressées en avril passé et, avec
la dernière, le mandement où vous notifiez, en en prescri-
vant l'exécution aux peuples confiés à vos soins pastoraux,
le décret porté par Notre Autorité Apostolique sur la doc-
trine contenue dans le livre par vous publié, et cela rigou-
reusement et dans le respect total de ce décret : Notre cœur

paternel a alors tressailli de joie, non pas certes qu'il s'agit d'un événement inattendu, mais parce qu'un témoignage si clair de votre attachement sans réserve vient confirmer en Nous l'opinion que Nous avons depuis longtemps conçue de votre piété et de votre zèle. Nous ne Nous promettons en effet rien de moins de vous qui n'aviez pas cessé de faire connaître cette résolution de votre volonté, depuis le moment où des difficultés bien assez connues s'étant élevées au sujet de cette doctrine vous avez prêté des oreilles attentives à la parole de Vérité (l'oracle de ce Saint-Siège ayant été réclamé par vous), afin que ce que vous et les autres deviez croire à ce sujet fût, en vertu des pouvoirs que Nous avons, quoiqu'indigne, reçus d'En-Haut, décidé par une définition pontificale. C'est pourquoi, en accordant à votre force d'âme les éloges qu'elle mérite dans le Seigneur, Nous demandons en votre faveur l'accomplissement du reste de vos vœux à Celui dont, au mépris des sentiments humains, vous avez si ardemment recherché la gloire. Comme un ferme gage de Notre bienveillance perpétuelle, Nous accordons très affectueusement à votre Fraternité la Bénédiction Apostolique¹². »

Bien plus, en octobre de la même année, le Pape voulut élever Fénelon au cardinalat. Il fallut qu'on lui représentât les difficultés qu'une telle promotion ne manquerait pas de lui attirer de la part de Louis XIV pour qu'il se décidât à l'ajourner. Son successeur, Clément XI, fut retenu par la même crainte. En 1715, il allait passer outre, quand Fénelon mourut¹³.

Il y a donc lieu de réagir, au nom même de l'histoire, contre la tendance, trop commune chez les clercs comme chez les laïcs, à la fois à majorer la condamnation de Fénelon et à minimiser son obéissance. On sera moins méfiant si l'on est mieux instruit.

En outre, il y a ce que M. Gilson appelle « le voisinage de Mme Guyon ». « Pour les historiens de la spiritualité, dit-il, les expressions d'amour pur, d'amour désintéressé, ont presque toujours un relent de quiétisme. Le spectre de Mme Guyon rôde autour d'une vérité que ce voisinage rend inhabitable¹⁴. » On doit regretter en effet, croyons-nous, qu'un historien estimable comme M. Pourrat ait rangé sous la rubrique *préquiétisme* — nonobstant maintes nuances et clauses de style, qui ne suffisent pas à dissiper le malaise que cet étrange vocable fait injustement peser sur leur doctrine — les noms de Canfeld, Bernières, Boudon et

Malaval¹⁵. Quant à Mme Guyon, pourquoi son « voisinage » rendrait-il « inhabitable » une « vérité » ? D'abord les textes abondent où Fénelon déclare ne point soutenir les volumineux écrits de son amie, mais seulement se refuser à manquer à l'honneur en s'associant, même indirectement¹⁶, à une « attaque personnelle » dirigée contre elle par l'évêque de Meaux¹⁷. Ensuite il est permis, sur l'auteur des *Torrents*, d'être moins absolu que M. Gilson. Les expériences mystiques de Mme Guyon étaient, il est vrai, chargées de troubles pathologiques. Croyons que Fénelon ne fut pas le dernier à le penser. Mais, théologien prudent et grand seigneur poli, il « respecte ce qu'il ne connaît pas », ne jugeant « rien, ni vrai ni faux¹⁸ ». Il distingue « la vue de pure foi, très conforme à tous les principes les plus exacts de la doctrine évangélique » des états extraordinaires qu'il ne cessera jamais — le mot lui est cher — d'« outrepasser ». Bavardages, enfantillages, bizarreries, signes de névrose, excès de psychologisme, ces tares peuvent bien retenir l'Église de compter Mme Guyon parmi les grands auteurs spirituels du XVII^e siècle ; elles ne sauraient suffire à la discréditer complètement, moins encore à couvrir de suspicion ceux qui, avant elle ou après elle, ont tenu sur le pur amour un langage analogue au sien.

*La doctrine de Madame Guyon.
Allégorie mystique. (Sébastien Le Clerc)*



*main de Jésus le loup perd sa rage, Puer parvulus nanabit eos thômè devient enfant, heureux temps, heureux âge
sa fureur, le Loup est fait agneau. Frai. Cap. 21. vers. 6 ou l'on ne verra plus qu'un Pasteur qu'un Troupeau*



LITTÉRATURE, POLITIQUE, RELIGION

Un fidèle malheur pèse sur la destinée posthume de Fénelon. Le XVIII^e siècle rationaliste et sentimental lui a voué un culte, mais en le modelant à son image. Dans l'Église cependant, passé le temps des grandes disputes théologiques, et quoi qu'il en fût de leurs séquelles, les directeurs de conscience ne laissent pas de conseiller aux âmes ferventes la lecture de ses œuvres spirituelles, dont les éditions se multiplièrent à partir de 1720. Pendant tout le XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e, Fénelon, le vrai Fénelon — celui dont ce livre veut essayer de restituer l'image — fut lu traditionnellement dans l'Église. Mais, quand le vent du siècle tourna et que l'Université française, décrétant l'infailibilité doctrinale de Bossuet, dénonça les « sinueuses » démarches du cygne comme dangereuses pour l'âme de la nation, l'enseignement officiel, après une résistance de

moins en moins hardie et en dépit d'un renouveau de faveur, sérieux mais limité, aux environs de 1910, finit par imposer ses vues aux clercs. Malgré l'abbé Bremond et son ardente *Apologie*, il en est actuellement peu qui orientent leurs ouailles vers l'austère simplicité du pur amour. Fénelon ne fait plus figure de maître spirituel.

Les jeux de la littérature et de la politique l'ont livré à des scolastes qui ont laissé échapper ce que son vaste génie avait de plus fort et de plus haut. Les sommets de son œuvre, envisagés à partir des régions moyennes de l'art et de la pensée, parurent nuageux, c'est-à-dire en bon français chimériques. Victor Cousin et Désiré Nisard, pontifes l'un et l'autre, brillants et tranchants sans profondeur, ont imposé à une génération médiocre ce jugement à courte vue. Sainte-Beuve lui-même, qui vers le même temps composait son *Port-Royal*, trop intelligent pour donner tête baissée dans le dogmatisme étroit des universitaires de l'époque, mais trop épris de Saint-Cyran pour comprendre entièrement Fénelon, intuitif mais poussant sa pointe en des domaines où l'intuition ne suffit pas, s'excusant sur son incompétence théologique mais « causant » théologie avec autant de gourmandise que de scepticisme, Sainte-Beuve, tout compte fait, contribua au discrédit de Fénelon.

« La gloire de Bossuet, dit-il, est devenue l'une des régions de la France... Vous aimez Fénelon, vous chérissez ses grâces, son insinuation noble et fine, ses chastes élégances ; vous lui passeriez même aisément ce qu'on appelle ses erreurs ; et Bossuet les a combattues, ces erreurs, non seulement avec force, mais à outrance, mais avec une sorte de dureté. N'importe ! la grande voix du contradicteur vous enlève malgré vous et vous force à vous incliner, sans égard à vos secrètes attaches pour celui qu'il abat¹⁹. »

Et Sainte-Beuve en effet s'incline. Non qu'il soit sûr que Bossuet ait raison, mais l'aigle l'« enlève » malgré lui. L'enlève et le détourne. Il n'explorera pas la cime où se situait le débat, où la tradition de l'Église importe plus que la sublimité de l'éloquence. Il reconnaît que Fénelon est « un parfait et souverain directeur », et même que sa doctrine « n'est autre que la doctrine chrétienne dans sa plus spirituelle vacité²⁰ ». Mais, le comparant à Pascal, il dit que sa « rigueur » est « moindre », et « sa marche plus flottante ». Faut-il qu'il ne l'ait pas lu ? Il l'a lu pourtant ! Mais son admiration pour l'austérité janséniste et sa sensibilité au charme fénelonien

confluent pour l'égarer. Le jugement qu'on va lire n'est pas moins radicalement faux que les procès systématiques, qu'on lira ensuite, de Nisard et de Cousin :

« Saint-Cyran, Jansénius et Pascal furent tout à fait clairvoyants et prévoyants sur un point : ils comprirent et voulurent redresser à temps la pente déjà ancienne et presque universelle où inclinaient les esprits. Les doctrines du pélagianisme et surtout du semi-pélagianisme avaient rempli insensiblement l'Église et constituaient le fond, l'inspiration du christianisme enseigné. Ces doctrines qui, en s'appuyant de la bonté du Père et de la miséricorde infinie du Fils, tendaient toutes à placer dans la volonté et la liberté de l'homme le principe de sa justice et de son salut, leur parurent pousser à de prochaines et désastreuses conséquences... Quant à Fénelon... loin de s'effrayer de ces choses, il les favorisait plutôt en les embellissant des lumières diffuses de sa charité. Il apercevait, il regardait déjà en beaucoup d'endroits le XVIII^e siècle, et sans le maudire²¹. »

Le pélagianisme et le semi-pélagianisme « favorisés » et « embellis » par les « lumières diffuses de la charité » fénelonienne ! On chercherait en vain contre-vérité plus grossière.



▲
Fénelon vu par le 19^e siècle

Fénelon, il est vrai, regardait le XVIII^e siècle sans le maudire, mais en ce sens qu'il voyait, seul sans doute de sa génération, comment il fallait s'y prendre pour le christianiser. Mais ce n'est pas cela que l'auteur de *Port-Royal* veut dire.

Laissons Sainte-Beuve, non cependant sans transcrire pour son honneur et notre joie — car ce grand poète manqué avait d'exquises intuitions, et il aimait malgré tout ce Fénelon qu'il comprenait mal — ces lignes simplement admirables. Il vient de parler de Jacqueline Pascal :

« La sœur de René est trop connue ; mais la sœur de Jocelyn, par exemple ! Elle aura la mélancolie pure et légère, la tendresse et l'harmonie, et le chant d'oiseau, sans mélange des jeux de l'art et sans la ruse acquise. Elles n'ont pas fait de leur âme œuvre ni gloire. C'est une gravure de Raphaël avant la lettre qu'une belle âme avant la gloire. Se figure-t-on rien de plus angélique qu'une sœur de Fénelon²² ? »

L'idée caricaturale d'un Fénelon mou, invertébré, contempteur de la raison et apôtre de la sensibilité, c'est chez Nisard et Cousin qu'il faut en chercher la première systématisation hargneuse et butée. Ils ont positivement voulu jeter par-dessus bord, avec tout le romantisme, l'homme qui représen-



tait à leurs yeux le romantisme en ce qu'il a de plus dangereux, le romantisme en religion.

Mysticisme, pour eux, ne signifiait pas autre chose.

« On ne se révolte pas impunément contre la raison, écrit Cousin. Elle punit notre fausse sagesse en la livrant à l'extravagance... On n'avait pas osé admettre l'existence d'un Dieu invisible, et voilà maintenant qu'on aspire à entrer en communication immédiate avec lui, tout comme avec les objets sensibles et les objets de la conscience. C'est une faiblesse extrême pour un être raisonnable de douter ainsi de la raison, et c'est une témérité incroyable, dans ce désespoir de l'intelligence, de rêver une communication directe avec Dieu. Ce rêve désespéré et ambitieux, c'est le mysticisme... »

« Le mysticisme veut s'unir à Dieu par le sentiment... »

« Le mysticisme corrompt le sentiment en exagérant sa puissance. Le mysticisme commence par supprimer dans l'homme la raison, ou du moins il subordonne la raison au sentiment.

« Écoutez le mysticisme : c'est par le cœur seul que l'homme est en rapport avec Dieu... »

« Le mysticisme va plus loin : il attaque jusqu'à la liberté ; il ordonne de renoncer à soi-même pour s'identifier par l'amour avec celui dont l'infini nous sépare. L'idéal de la vertu n'est plus la courageuse persévérance de l'homme de bien qui, en luttant contre la tentation et la souffrance, accomplit la sainte épreuve de la vie ; ce n'est pas non plus le libre et éclairé dévouement d'une âme aimante, c'est l'entier et aveugle abandon de soi-même, de sa volonté, de tout son être, dans une contemplation vide de pensée, dans une prière sans paroles, et presque sans conscience... »

« Le sentiment par lui-même est une source d'émotion, non de connaissance. La seule faculté de connaître, c'est la raison. De là les extravagances de ce mysticisme intempérant si sévèrement et si justement condamné par Bossuet et par l'Église dans le quiétisme... »

« Il y a une part de vérité, d'utilité même, dans les *Lettres spirituelles* et jusque dans les *Maximes des Saints* ; mais, en général, il est mal sûr d'anticiper en ce monde sur les droits de la mort, et de rêver l'état des saints quand la vertu seule nous est imposée, et quand la vertu est déjà si rude à accomplir, même très imparfaitement²³. »

On ne peut se tromper plus lourdement sur l'essence du mysticisme et la tradition des vrais mystiques. Aucun d'entre

"MAITRES SPIRITUELS"

- ÉMILE DERMENGHEM
1 MAHOMET
et la tradition islamique
- HENRI MARROU
2 SAINT AUGUSTIN
et l'augustinisme
- JEAN STEINMANN
3 SAINT JEAN BAPTISTE
et la spiritualité du désert
- HENRY VAN ETTEN
4 GEORGE FOX
et les Quakers
- CLAUDE TRESMONTANT
5 SAINT PAUL
et le mystère du Christ
- MAURICE PERCHERON
6 LE BOUDDHA
et le bouddhisme
- JEANNE ANCELET-HUSTACHE
7 MAITRE ECKHART
et la mystique rhénane
- ANDRÉ NEHER
8 MOÏSE
et la vocation juive
- MICHELINE SAUVAGE
9 SOCRATE
et la conscience de l'homme
- IVAN GOBRY
10 SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
et l'esprit franciscain
- FRANÇOIS VARILLON
11 FÉNELON
et le pur amour

ÉDITIONS DU SEUIL

Imprimé en France 6-57

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

